

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Grève des salariés de l'Établissement français du sang Question écrite n° 43276

Texte de la question

M. Christophe Naegelen alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la grève des salariés de l'établissement français du sang (EFS). Comme le personnel exerçant à l'hôpital public, le personnel de l'EFS est en première ligne. Depuis le 5 novembre 2020, ils sont en grève. Le mouvement se durcit aujourd'hui, puisque les organisations syndicales ont déposé un préavis de grève de 4 semaines. L'EFS n'arrive plus ni à recruter ni à fidéliser le personnel car les salaires ne sont pas attractifs et parce que les conditions de travail se sont dégradés. Du fait de la pénurie de salariés, le personnel présent doit faire des heures supplémentaires et le nombre de burn-out explose. Pourtant, l'EFS est l'oublié des mesures du Ségur de la santé alors qu'il est un acteur monopolistique de la collecte de sang en France et constitue un maillon essentiel dans la chaîne de soin. Actuellement, plus de 350 postes sont vacants. Les effectifs n'étant plus en adéquation avec la mission de service public, des centaines de collectes sont annulées tous les mois alors que les stocks sont en très grande tension. De ce fait, la qualité de prise en charge des donneurs et des patients en pâtit. La revalorisation des techniciens et des infirmiers, mise en œuvre par la direction de l'EFS est une avancée, mais les salaires restent encore trop faibles pour que l'organisme soit attractif. La sécurité transfusionnelle et l'autosuffisance sont menacées si l'EFS ne se dote pas très rapidement des effectifs nécessaires et adaptés à son activité. Les Français sont attachés à l'éthique transfusionnelle française basée sur le volontariat, l'anonymat et la gratuité du don. Le modèle français est reconnu mondialement pour son éthique, la qualité de ses produits et sa sécurité. Après deux ans de crise sanitaire, le personnel est épuisé physiquement et psychiquement. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour assurer de meilleures conditions de travail pour le personnel et pour garantir une meilleure prise en charge des donneurs et des patients.

Données clés

Auteur : M. Christophe Naegelen

Circonscription: Vosges (3e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43276
Rubrique : Sang et organes humains
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 décembre 2021, page 9000

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)